

La résolution du Congrès de Gstaad (Gstaad, 9 septembre 1947)

Légende: Réunis à Gstaad du 8 au 10 septembre 1947 lors du premier congrès de l'Union parlementaire européenne (UPE), cent quatorze membres de parlements nationaux en Europe adoptent une résolution qui définit les moyens à mettre en oeuvre pour créer une fédération européenne.

Source: Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Mouvement européen, ME. ME 497.

Copyright: (c) Archives Historiques de l'Union européenne-Florence

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/la_resolution_du_congres_de_gstaad_gstaad_9_septembre_1947-fr-40d193d7-05d9-49ab-803c-b05a772e563e.html

Date de dernière mise à jour: 26/08/2016



Résolution adoptée par la Conférence parlementaire européenne de Gstaad, le 9 septembre 1947

LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE EUROPEENNE

A. fait appel à tous les parlementaires de l'Europe pour qu'ils usent de leurs pouvoirs et de leur influence tant sur les gouvernements que sur les peuples afin que soient prises les initiatives suivantes:

1. constituer dans le plus bref délai possible un Groupement Régional Européen, dans l'esprit de l'article 52 de la Charte de l'O.N.U.
2. constituer avec le concours de tous les Etats européens prêts à se rallier à la même cause une communauté permanente sous le nom d'ETATS-UNIS D'EUROPE, avec la détermination d'aboutir à rassembler l'Europe toute entière.
3. convoquer au plus tôt une Assemblée Constituante Européenne chargée d'élaborer une Constitution Fédérale. Les membres de cette Assemblée devront être élus par les Parlements Nationaux ou par les peuples eux-mêmes.

Le projet de Constitution élaboré par l'Assemblée devra être ensuite soumis aux Etats européens qui auront chacun le droit de l'accepter ou de le repousser.

B. Pour que ces objectifs puissent être atteints, la Conférence invite les parlementaires

1. à créer dans chaque parlement au-dessus des divergences des partis, des groupes parlementaires fédéralistes qui s'efforceront de gagner à la cause de la Fédération Européenne des majorités puissantes et agissantes.
2. à assurer l'approbation par des majorités aussi importantes que possible de toutes recommandations et décisions favorisant une coopération économique de plus en plus étroite, pour aboutir à l'union économique européenne, ainsi que de toutes autres mesures favorables au rapprochement et à la collaboration entre Etats Européens.

C. La Conférence demande

aux autorités spirituelles et morales de tous ordres, aux mères et aux éducateurs, de développer l'esprit de fraternité et de solidarité internationale.

aux journalistes et à tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, exercent une influence sur l'opinion publique, d'appuyer de tout leur pouvoir toute initiative conforme aux suggestions qui précèdent et s'inspirant de l'idéal de la Fédération Européenne.